

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 7 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE : 7 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 25

L’an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA,
Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Mairès – Adjointes,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE,
Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHATELAIN

(Procuration à Mme BAUDRY)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIMI

M. MARCIN

Mme BIGLIONE

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

Signature d’un avenant n°04 a la convention d’intervention foncière avec l’EPFIF, Etablissement Public Foncier d’Ile de France

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d’intervention foncière signée en 2017 avec l’EPFIF, complétée par trois avenants en 2018, 2021 et 2023,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter un avenant n°4 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2025 ;

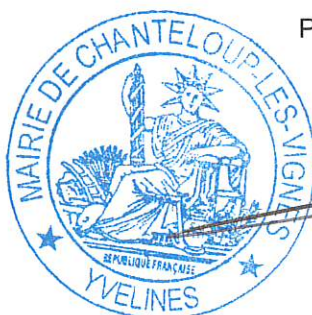
CONSIDERANT le projet d'avenant annexé à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et au Développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF, avec pour unique objet d'en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2025.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 18 mars deux mille vingt-quatre.



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT